

Annex 1 to the Cost Sharing Agreement between UNDP and Italy

Programme des Nations Unies pour le développement

Pays : Tunisie



*Au service
des peuples
et des nations*

Titre du projet :	Promotion de la citoyenneté et renforcement des capacités de la société civile en Tunisie (' Tamkeen')
Effet CPD attendu :	Effet 1. D'ici à 2019, les institutions civiles, politiques et administratives sont pleinement opérationnelles, dans le respect des principes universels des droits de l'homme, de la démocratie et de l'égalité de genre ; Résultat 1.2 La participation citoyenne et les capacités des institutions et des contre-pouvoirs sont renforcées, permettant une meilleure redevabilité vis-à-vis des citoyens.
Date de début :	01/01/2015
Date de fin :	31/12/2015
Partenaire de réalisation :	PNUD
Partenaire national :	Ministère du développement et de la coopération internationale.

Le projet s'inscrit dans la stratégie du PNUD d'appui à la phase post-transition en Tunisie, en aidant les acteurs de la société civile à capitaliser les leçons apprises au cours de la phase précédente afin de promouvoir l'engagement citoyen, notamment dans les régions défavorisées de Médenine et de Tataouine. A cet effet, il se propose de renforcer leurs capacités et leur contribution au dialogue national et local sur les réformes et les priorités de développement, à travers les résultats suivants :

- Un **cadre de concertation et d'autorégulation de la société civile** est mis en place ;
- Les **mécanismes de participation citoyenne à la gouvernance** locale sont renforcés ;
- Les **capacités de la société civile** dans les zones cibles **sont renforcées** en vue de sa professionnalisation ;
- Les **initiatives pour la promotion de la citoyenneté** sont appuyées dans les régions cibles.

Durée	1 an
Axe UNDAF	Gouvernance
Atlas Award ID	Tbc
Date de la réunion du LPAC/Comité de Conseil du programme local :	Tbc

Ressources requises	1.340.420 \$
Ressources allouées	
• Régulières	
• Autres: Italie	1.340.420 \$
Ressources à mobiliser	

Signé pour le partenaire national :

Signé pour le PNUD :

GLOSSAIRE

ANC	Assemblée nationale constituante
Atlas	Progiciel de gestion intégré (ERP) du PNUD
CC	Comité consultatif de la société civile
CdP	Comité de pilotage du projet
DEX/DIM	Direct execution/Direct implementation
NEX/NIM	National execution/National implementation
HRBA	Human rights based approach
LPAC	Local project appraisal committee
ODS	Office du Développement du Sud
OSC	Organisations de la société civile
PNUD	Programme des Nations unies pour le développement
SC	Service contract
UNDAF	United Nations Development Assistance Framework

SOMMAIRE

GLOSSAIRE.....	2
Sommaire	3
I. Contexte & analyse des besoins	4
II. Approche préconisée.....	5
III. Stratégie de réalisation	7
3.1 Objectifs généraux :.....	7
3.2. Résultats attendus :.....	7
3.3. Bénéficiaires et zones d'intervention :	14
3.4 Durée et calendrier du projet :.....	14
3.4 Budget récapitulatif :.....	15
IV. Mise en œuvre & suivi-évaluation :.....	15
4.1. Structure de gestion du projet :.....	15
4.2. Modalité de gestion :.....	16
4.3. Suivi et évaluation :.....	16
4.4. Coordination :	17
V. Gestion des risques et pérennité.....	18
5.1 Hypothèses & analyse des risques :.....	18
5.2 Durabilité du projet :	19
VI. CONCLUSIONS :.....	20
Annexe 1. Cadre de résultats et de ressources :.....	22

I. CONTEXTE & ANALYSE DES BESOINS

La Révolution de janvier 2011 a constitué, en Tunisie, une rupture avec plusieurs décennies de régime autoritaire et a permis d'engager une transition démocratique devant conduire à l'établissement d'un système de gouvernement fondé sur la légitimité populaire et capable de répondre aux attentes des populations. Elle a également permis à de nombreux Tunisiens de prendre conscience de leur rôle de citoyens et de leur capacité à participer à la gestion des affaires publiques, comme en témoigne **l'épanouissement du tissu associatif**. Bénéficiant d'un niveau élevé d'instruction et d'accès à l'Internet, la **société civile s'est activement engagée** dans le dialogue sur la Constitution et sur les réformes institutionnelles et s'est mobilisée pour le changement démocratique, notamment à travers les réseaux sociaux.

Toutefois, si les révoltes populaires ont incontestablement eu un impact positif sur la notion de citoyenneté et le rapport à l'Etat, cet engagement reste essentiellement le fait des **élites intellectuelles et urbaines**. Une étude récente¹ du Carnegie Middle East Center sur l'éducation à la citoyenneté dans onze pays arabes, y compris la Tunisie, souligne que l'engagement citoyen y est souvent limité au bénévolat au sein des organisations caritatives. D'autres études indiquent une **désaffection des jeunes** par rapport aux canaux d'engagement traditionnels (partis, associations, élections). De même, les initiatives de la société civile soutenues par le PNUD en Tunisie dans le cadre du dialogue constitutionnel ont révélé la faiblesse de la culture démocratique dans les milieux populaires. A cela s'ajoute, dans un certain nombre de '**régions défavorisées**' (telles que Médenine et Tataouine, dans le Sud-Est, Gafsa, Sidi Bouzid et Kasserine, au centre et El Kef, au Nord-Ouest) un sentiment d'abandon et d'exclusion, qui nourrit de fortes et récurrentes frustrations sociales.

Cette méfiance, entretenue par la faiblesse des canaux de communication formels et informels avec les gouvernants, traduit un désenchantement croissant à l'égard de la politique et des affaires publiques, les jeunes étant de plus en plus tentés de recourir aux modes protestataires voire à la violence. De même, les projets mis en œuvre par le PNUD avec les organisations de la société civile dans le cadre du dialogue constitutionnel ont révélé la **faiblesse de la culture démocratique dans les milieux populaires** et une grande **méconnaissance des mécanismes institutionnels**. A cela s'ajoute, dans les régions défavorisées, le **sentiment d'abandon**, nourrissant le développement des tendances centrifuges, qui s'expriment, parfois, par l'incivisme, par le rejet de l'autorité de l'Etat, l'apparition de groupes radicaux et le désenchantement à l'égard du système démocratique et des institutions.

Une évaluation des capacités acteurs associatifs des régions de Médenine et de Tataouine² effectuée par le PNUD en 2012 indique qu'après la Révolution, le nombre d'OSC a évolué de manière exponentielle dans la région, ainsi que les besoins en renforcement des capacités et en accès aux financements. A ce titre, l'étude recommande, entre autres, les actions suivantes :

¹ Carnegie Middle East Center, 2013.

² PNUD Tunisie, Diagnostic rapide des OSC dans les gouvernorats de Médenine et de Tataouine, 25 08 2012 (rapport interne).

- Une **cartographie** des OSC intervenant dans les gouvernorats de Médenine et de Tataouine devrait être établie pour permettre l'identification de nouveaux partenaires associatifs potentiels, en se concentrant sur celles implantées dans les zones les plus défavorisées.
- Le **renforcement des capacités techniques** des OSC est primordial, rares étant celles disposant de capacités techniques et de gestion suffisantes. Il est essentiel, en ce sens, de prévoir des formations relatives aux capacités de base, y compris celles couvrant les aspects liés à la gouvernance associative, la conception et la gestion de projets, la mobilisation des ressources, la planification stratégique, la gestion de ressources humaines, etc. Dans ce cadre, il est recommandé d'investir dans les **formations de formateurs** pour augmenter l'efficacité des actions et le transfert durable de compétences au profit des OSC.
- Il est important d'œuvrer à **l'amélioration du partenariat entre les OSC et les autorités publiques**, à travers le renforcement et/ou l'établissement des canaux de communication et de **mécanismes de dialogue pérennes**. Dans cette perspective, les OSC devraient bénéficier de formations sur le plaidoyer pour les outiller afin d'influer sur les politiques de développement et se positionner en tant qu'acteurs crédibles face aux autorités. Il est important, dans ce cadre, de dissiper la confusion sur les rôles des acteurs, afin d'aboutir à des interactions harmonieuses entre les parties prenantes.
- Pour **répondre aux besoins spécifiques des femmes** tout en palliant à leur faible représentation dans le milieu associatif, des activités spécifiques devraient être mises en place à leur intention. Les OSC féminines et celles intégrant la dimension genre pourraient être appuyées en vue de la création et de la gestion de plateformes de renforcement de capacités et d'échanges, qui serviraient de tremplin à l'autonomisation des femmes.
- Une recherche-action devrait être menée dans les deux gouvernorats de Médenine et de Tataouine afin d'**analyser les potentiels et les dynamiques de conflits** et les facteurs structurels qui minent la cohésion sociale. Cette étude devait être menée en partenariat avec des think-tanks ou des universités, pouvant être associés à l'organisation de formations sur la prévention et les mécanismes de résolution non-violente des conflits.

Il serait indiqué, aussi bien pour limiter le cloisonnement régional que pour faire bénéficier les associations émergentes de l'expérience d'OSC expérimentées, **de faciliter des formules de coopération avec les structures nationales** disposant de fortes capacités. De même, un appui pourrait être accordé aux **réseaux et de plateformes de coordination** inter-associative dans la région. Ces derniers permettraient, une fois établis, de faciliter le processus de renforcement de capacités des associations, d'améliorer la coordination et de constituer une plateforme privilégiée de dialogue avec elles.

II. APPROCHE PRECONISEE

En dépit de l'élan suscité par la Révolution de janvier 2011 en Tunisie, le défi est encore de développer la prise de conscience citoyenne, notamment dans les régions défavorisées afin **d'élargir la participation aux affaires publiques** et de **transmettre les attentes au niveau central** afin de raffermir le lien national. Il est également de réconcilier les jeunes avec

l'engagement social et politique et de les aider à faire entendre leur voix et à inscrire leurs préoccupations sur l'agenda des priorités nationales.

Dans ces conditions, la réussite des mutations en cours, en Tunisie comme ailleurs dans la région arabe, suppose l'élargissement de la demande démocratique, afin de créer une masse critique de citoyens actifs, conscients de leur rôle, participant activement à la vie publique et capables de défendre les acquis démocratiques face aux risques de régression ou de restauration autoritaire. A défaut, les réformes restent précaires et réversibles, faute d'assise populaire, le rôle des populations se réduisant à voter, de manière passive, sans inscrire un tel acte dans un cadre de participation consciente aux affaires publiques.

La mise en place d'instances représentatives ne suffit pas à l'instauration d'un système de gouvernance démocratique, fondé sur la **transparence et la redevabilité**. De manière spécifique, le Parlement, tout comme les conseils municipaux, instances qui, dans un système démocratique, assurent la représentation des citoyens et décident en leur nom, ne peuvent pleinement remplir leur mission que si ces derniers sont également conscients de leurs droits et devoirs et engagés à assumer leur rôle. En ce sens, la **citoyenneté active** est une condition sine qua non du bon fonctionnement du système démocratique et de sa **pérennité et constitue l'une des clés** des transformations en cours, car elle permet de jeter les bases d'un régime démocratique favorisant l'implication de l'ensemble des acteurs dans le processus décisionnel.

L'approche préconisée s'inscrit dans le cadre de la priorité accordée par le PNUD à l'appui aux transitions démocratiques dans la région arabe. Elle répond à la multiplication des mouvements protestataires en Tunisie, dont l'aggravation serait susceptible de compromettre la réussite des mutations en cours, en accordant la priorité au renforcement de la société civile pour qu'elle puisse participer à une gouvernance inclusive. La société civile constitue en effet un contre-pouvoir indispensable pour faire entendre la voix des citoyens, exprimer leurs besoins et défendre leurs intérêts, complétant ainsi, grâce à son pouvoir de proposition, les mécanismes du système représentatif sans s'y substituer pour autant.

Les réformes durables étant celles bénéficiant d'un large consensus social, il est indispensable de jeter des passerelles entre les institutions et les citoyens, pour les rapprocher des attentes des populations. A cet effet, le projet investira dans les **initiatives citoyennes** mises en œuvre par des organisations de la société civile, afin de créer un espace de dialogue permettant de débattre des problèmes, des enjeux et des politiques de développement, notamment au niveau local. Il capitalisera les **leçons apprises** du « projet d'appui au processus constitutionnel, parlementaire et au dialogue national », mis en œuvre par le PNUD, avec l'appui de plusieurs partenaires financiers³, durant la période 2012-2015, et pourra, notamment, bâtir sur les bonnes pratiques et mettre à profit les outils mis en place, dans ce cadre (appels à propositions, processus d'évaluation des capacités et de sélection des OSC partenaires, approches de renforcement des capacités, modules de formation, dispositif de suivi, etc.). Cette approche permet ainsi de créer des synergies avec les autres projets du PNUD financés par la Coopération italienne, notamment le projet de soutien au processus électoral (SEPT).

³ Japon, Norvège, Suède, Danemark, Belgique, Union européenne.

III. STRATEGIE DE REALISATION

Le présent projet, soutenu par la coopération italienne, s'inscrit dans le cadre d'un programme global du PNUD pour la période 2015-2019. Il en constitue une déclinaison pour la région du Sud-Est (gouvernorats de Médenine et de Tataouine) et sera, à ce titre, complété par d'autres interventions et des ressources additionnelles, qui permettront d'en étendre l'approche aux autres gouvernorats défavorisés, notamment du Centre-Sud et du Nord-Ouest.

3.1 Objectifs généraux :

L'objectif général du projet est de promouvoir l'engagement citoyen et la participation citoyenne dans les régions les plus défavorisées de la Tunisie

Les objectifs spécifiques du projet sont de :

- Renforcer les capacités des acteurs émergents de la société civile ;
- Disséminer la culture démocratique et contribuer à réduire le déficit de confiance dans les institutions publiques.

Le projet vise aussi, de manière transversale, à renforcer les dimensions relatives à :

- La participation des femmes et des jeunes, en tant qu'acteurs clés des processus de changement ;
- La participation des groupes les plus défavorisés, peu éduqués ou vulnérables ;
- L'implication effective des régions prioritaires.

3.2. Résultats attendus :

Les résultats attendus de la mise en œuvre du projet s'articulent autour de 4 axes suivants :

- La mise en place d'un cadre de concertation et d'autorégulation de la société civile ;
- La promotion de la participation des citoyens à la gouvernance locale ;
- Le renforcement de capacités des acteurs de la société civile (OSC) dans les zones cibles (gouvernorats de Médenine et Tataouine), en vue de leur professionnalisation ;
- L'appui aux initiatives de la société civile pour la promotion de la citoyenneté au niveau local à travers l'assistance technique et financière.

1. Un cadre de concertation et d'autorégulation de la société civile est mis en place :

L'explosion et le renouvellement des dynamiques associatives depuis la révolution de janvier 2011 ont profondément renouvelé le rôle et la place de la société civile dans les transformations en cours. Cette situation s'est également accompagnée d'un besoin d'ancrer davantage ces nouveaux acteurs dans un cadre éthique pouvant les aider à échapper aux tentations diverses (politisation, confusion et mauvaise gouvernance interne, personnalisation excessive, etc.) et à se professionnaliser davantage, sur la base des exigences du nouveau cadre juridique de la société civile et des bonnes pratiques, en la matière. Ce résultat sera atteint à travers les activités suivantes :

1.1 Appui à l'élaboration participative et à la dissémination d'une **charte de la société civile** pour la promotion de la gouvernance et de l'éthique de l'action associative. Cette activité se fera à travers une large consultation des OSC, y compris dans les régions ciblées, afin de recueillir leurs idées et propositions, qui seront, par la suite, synthétisées et présentées, durant une rencontre au niveau national, pour validation. Cette charte devra, notamment, être signée par l'ensemble des associations partenaires du projet ;

1.2 Elaboration et dissémination d'un **Guide pratique**⁴ sur la gouvernance interne des associations pour la dissémination des bonnes pratiques. Ce guide s'inspirera à la fois des dispositions juridiques applicables à la société civile en Tunisie, que des exemples et des bonnes pratiques dans d'autres pays. Il sera élaboré par un consultant recruté à cet effet et sera révisé par un comité de lecture, comprenant des spécialistes, ainsi que l'équipe de projet. Pour toucher le maximum d'acteurs associatifs, il sera élaboré en version bilingue (arabe/français) et sera diffusé durant les formations prévues dans le cadre du projet ;

1.3 Mise en place de **Comités consultatifs** de la société civile (*civil society advisory committee*) dans les zones cibles (un par gouvernorat), pour servir d'instance de dialogue avec les acteurs de la société civile et faciliter la concertation sur les priorités de développement. L'équipe du projet, avec l'appui de consultants nationaux recrutés à cet effet, sera chargée d'élaborer une proposition de termes de référence, de statuts et de règlement intérieur, définissant le mandat et les modalités de fonctionnement des Comités. Celle-ci sera partagée avec les acteurs de la société civile dans les régions cibles et avec les autorités locales, en vue de sa validation. Le mécanisme de sélection sera proposé par l'équipe des consultants, mais la désignation des membres devront faire l'objet d'un large consensus entre les parties prenantes. Les Comités incluront des représentants des réseaux associatifs ou familles d'acteurs associatifs, par catégories d'organisations et par thématiques, ainsi que des personnalités locales reconnues et acceptées par l'ensemble des acteurs. Ils pourront tenir leurs sessions (2 par trimestre) dans les locaux des gouvernorats et/ou de l'ODS de Médenine.

1.4 Dissémination du **cadre juridique de la société civile** et de la nouvelle **constitution**. La dissémination se fera à travers le soutien à des initiatives de la société civile, y compris par les activités de sensibilisation, à travers le théâtre, les supports écrits, audiovisuels, etc. Les projets les plus pertinents, de par leur impact potentiel, seront sélectionnés et bénéficieront d'un appui technique et financier ;

Afin de réaliser les activités relatives au résultat 1, on prévoit :

- l'appui technique d'un Technical advisor (niveau P4)
- l'appui technique de deux consultants internationaux pour la coordination dans le cadre des activités de coopération dans le secteur société civile et notamment avec l'UE et en relation avec l'activité 3.1 aussi.

2. La participation des citoyens à la gouvernance locale dans les zones cibles de Médenine et Tataouine est augmentée grâce à sa promotion dans le cadre du projet :

⁴ Tous les guides et supports produits par le projet seront élaborés en arabe et en français pour permettre de toucher le plus de bénéficiaires possibles.

Les acteurs de la société civile sont encouragés et leurs capacités renforcées pour s'impliquer dans le débat sur les priorités de développement dans les régions 'prioritaires', y compris la discussion des questions budgétaires. Ce résultat sera atteint à travers la réalisation des activités ci-après :

2.1 Diffusion **d'outils et de supports didactiques d'éducation à la citoyenneté** simplifiés et adaptés, pour renforcer la conscience des citoyens (notamment des jeunes) de leur rôle dans le processus décisionnel. Il s'agira notamment de guides, de manuels et de brochures sur la constitution et le système démocratique, les droits et devoirs des citoyens, la décentralisation et le processus décisionnel au niveau local, etc.;

Notamment, on utilisera le manuel d'apprentissage de la démocratie pour les jeunes, édité par le PNUD & l'UNESCO, en 2013.

2.2 Appui à la mise en place de **mécanismes de dialogue** : cette activité se fera à travers les Comités consultatifs locaux de dialogue entre la société civile et les autorités (Cf. supra, a1.3);

2.3 Organisation de **simulations de gouvernance locale** dans les gouvernorats et les conseils municipaux avec la participation des associations féminines et de jeunes pour encourager les groupes marginalisés à s'impliquer pleinement dans la vie publique. 2 simulations de la durée de 10 jours seront organisées au niveau de chaque gouvernorat, dans la perspective d'une plus grande participation des citoyens et des OSC aux réunions des instances décisionnelles locales ;

2.4 Organisation de **consultations** entre les acteurs de la société civile (associations, syndicats, élus locaux, secteur privé, etc.) sur les enjeux et les priorités de développement local ;

Afin de réaliser les activités relatives au résultat 2, on prévoit l'appui technique d'un Technical advisor (niveau P4).

3. Les capacités des acteurs de la société civile (OSC) dans les zones cibles sont renforcées en vue de leur professionnalisation :

L'accent sera mis sur (i) les formations techniques portant sur la conception, la gestion et le suivi des projets et (ii) relatives au rôle des citoyens dans la vie publique, au système institutionnel, aux droits et devoirs des citoyens, à l'égalité de genre, à la prévention des conflits, à la protection de l'environnement et à la décentralisation. Ce résultat sera atteint à travers la réalisation des activités suivantes :

3.1 Réalisation d'une cartographie de la société civile locale (analyse du positionnement des OSC au niveau géographique et thématique dans les zones ciblées, c'est-à-dire Médenine et Tatouine. Cette activité sera effectuée par un expert national chargé d'actualiser l'outil de cartographie existant (pour une durée estimée de 15 jours) ;

3.2 Evaluation des besoins en renforcement des capacités des acteurs associatifs à Médenine et Tataouine (*capacity assessment*). Cette évaluation sera effectuée par deux experts nationaux recrutés à cet effet (pour une durée estimée de 20 jours) ;

3.3 Formation des acteurs de la société civile sur la portée et la '**justiciabilité**' des droits garantis par la constitution, à travers des workshops/ateliers, dans les différentes délégations des gouvernorats ciblés (à raison de 30 participants) ;

3.4 Formation des OSC sur les questions de **gouvernance locale** (processus budgétaire, financement du développement local, mécanismes de contrôle et de redevabilité, transparence, décentralisation, répartition des compétences et des ressources, subsidiarité, etc.), à travers des workshops/ateliers, dans les différentes délégations des gouvernorats ciblés (à raison de 30 participants) ;

3.5 Organisation de sessions de formation sur (cadre juridique de la SC, formulation de projets, cycle de gestion et d'exécution de projet, HRBA⁵, gestion axée sur les résultats, approches participatives, construction du consensus, médiation, etc.) dans les gouvernorats ciblés. Deux ateliers pour chacun des deux gouvernorats seront organisés.

3.6 Organisation de sessions de formation sur des autres **thématiques prioritaires** selon les besoins identifiés. Deux ateliers pour chacun des deux gouvernorats seront organisés.

3.7 Mise en place d'une **coordination des associations** partenaires du projet : les associations partenaires du projet seront invitées, dans une perspective de partenariat durable et de mutualisation des connaissances et des expériences, à devenir membres d'un réseau, qui en assurera la coordination. Ce réseau pourra se doter librement de ses propres règles de fonctionnement interne (fréquence et lieu des réunions, mécanismes décisionnels, etc.), avec l'appui de l'équipe du projet et sera notamment invité à prendre part aux exercices de planification et d'évaluation des activités. Il pourra constituer un outil de plaidoyer, permettant à la société civile de faire entendre sa voix face aux décideurs locaux ;

3.8 Mise en place d'un **Centre de ressources**⁶ au niveau local pour coacher et renforcer les capacités des organisations de la société civile de manière continue et fournir un appui technique aux organisations de la société civile partenaires, dans une démarche de partage d'expériences. Le Centre sera installé, pour en garantir la durabilité et l'adaptation aux besoins des acteurs auprès des services du Gouvernorat ou de l'ODS à Médenine ;

Afin de réaliser les activités relatives au résultat 3, on prévoit l'appui technique d'un Technical advisor (niveau P4)

4. Les initiatives de la société civile pour la promotion de l'engagement citoyen au niveau local sont augmentées grâce à l'appui du projet :

⁵ Human rights based approach. Il s'agit d'une approche permettant d'inscrire les actions de développement dans la perspective de la réalisation des droits de l'Homme, en liant l'analyse des priorités de développement aux droits des individus et communautés bénéficiaires. Un curricula en matière de HRBA a été développé par le *UN Staff college* (établi à Turin, en Italie) et un grand vivier de formateurs a été constitué en Tunisie, avec l'appui du PNUD, dans le cadre de sa stratégie d'appui à la transition en Tunisie (2011-2014). Ces formateurs seront mis à contribution pour réaliser les sessions de formation prévues par le projet dans les régions cibles.

⁶ Les détails figurent dans le cadre de résultats et de ressources.

L'engagement civique et la cohésion sociale sont promus à l'échelle locale à travers l'appui aux initiatives de la société civile. Une importance particulière sera accordée au rôle des femmes, y compris leur participation à la vie publique locale. Les initiatives contribuant à la promotion de l'égalité de genre et au renforcement des capacités des femmes leaders seront privilégiées. Une attention particulière sera également accordée aux projets permettant de sensibiliser les groupes vulnérables sur le contenu et la portée des droits économiques et sociaux et la 'justiciabilité'⁷ des droits reconnus par la nouvelle constitution. Ce résultat sera atteint à travers la réalisation des activités suivantes :

4.1 Lancement d'**appels à propositions** pour la sélection et le financement de 30 projets portés par des organisations de la société civile contribuant dans les régions prioritaires de Médenine et Tataouine (sur des thématiques⁸ relatives à la promotion de la citoyenneté, la veille citoyenne, la participation au processus décisionnel, la redevabilité des autorités locales, etc...). Il s'agit de subventions (*grants*) d'un montant d'environ 10 000 US\$ par projet. Les projets soumis au titre des appels à propositions font l'objet d'un processus de sélection codifié, destiné à garantir la neutralité et la transparence du choix des OSC partenaires, selon une évaluation rigoureuse, sur la base de critères objectifs⁹, liés à la qualité des projets et aux capacités des associations.

Les appels à propositions sont traités par un **panel de sélection**, sur la base de l'évaluation (i) de la qualité des projets soumis et (ii) des capacités des porteurs de projets, avec l'appui d'experts externes. Le panel fonctionne selon un cahier de charges précis (termes de référence) et constitue l'instance habilitée à recommander l'allocation des grants aux OSC retenues, en tenant compte des recommandations des experts chargés de l'évaluation. Sa composition est collégiale et diversifiée, pour assurer la plus grande transparence à ses travaux. En règle générale, il comprend des représentants du projet concerné, de l'unité programmatique dont il relève, d'un autre projet et d'un partenaire ou d'une agence tierce. Une attention particulière est portée à l'impératif de garder une approche neutre et non-partisane dans les activités mises en œuvre.

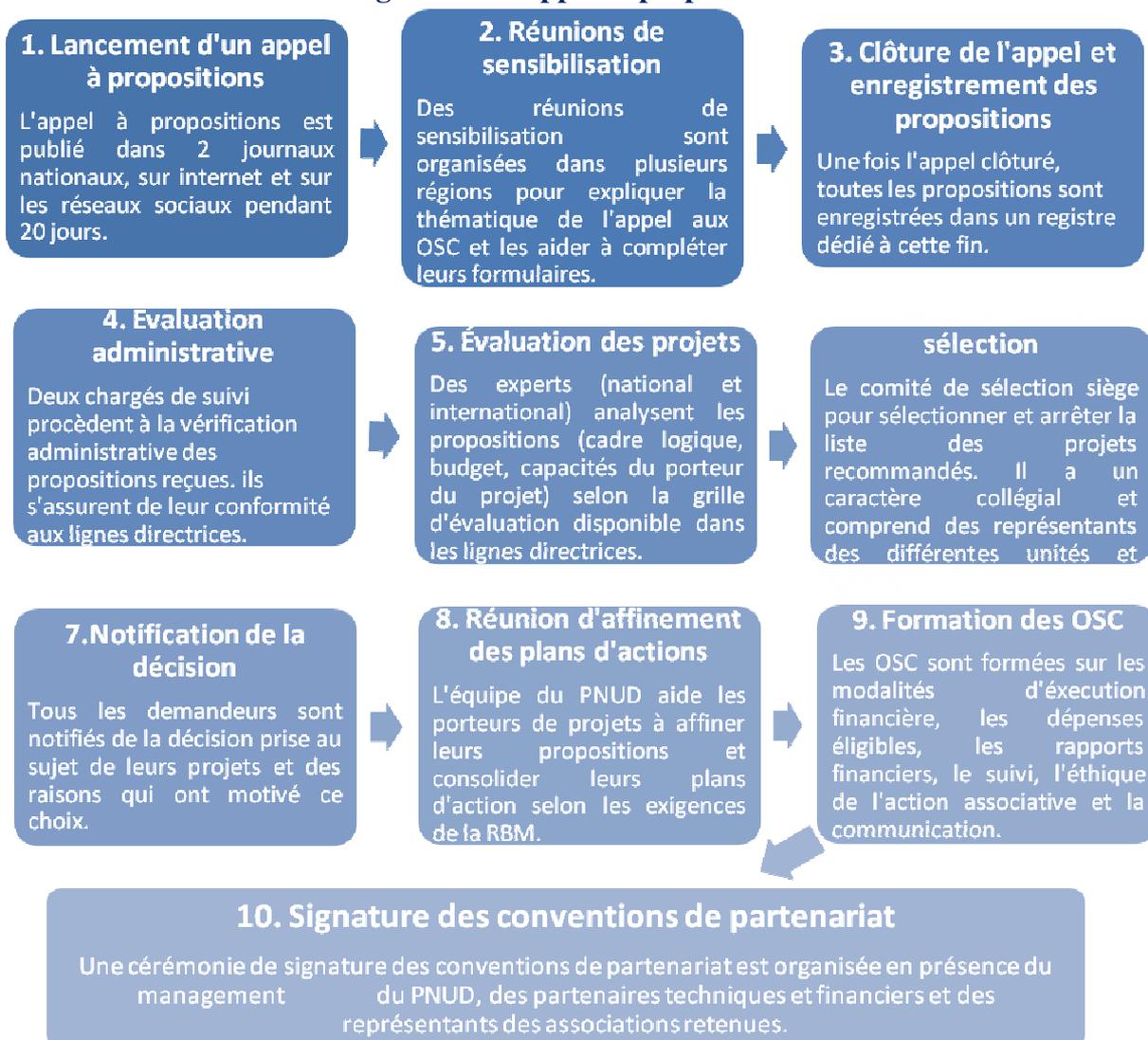
Le processus de sélection sera conduit par 4 consultants nationaux, en raison de 14 jours d'activité d'évaluation pour chacun des 2 appels à proposition prévus.

⁷ Il s'agit des mécanismes juridiques, administratifs et institutionnels permettant d'assurer la mise en œuvre et de l'effectivité des droits reconnus par la constitution. La justiciabilité des droits est un élément essentiel de l'appropriation et de l'effectivité de la constitution.

⁸ Les thèmes précis des différents appels à propositions seront déterminés par l'équipe de projet, en tenant compte des conclusions de la cartographie de la société civile dans les régions cibles.

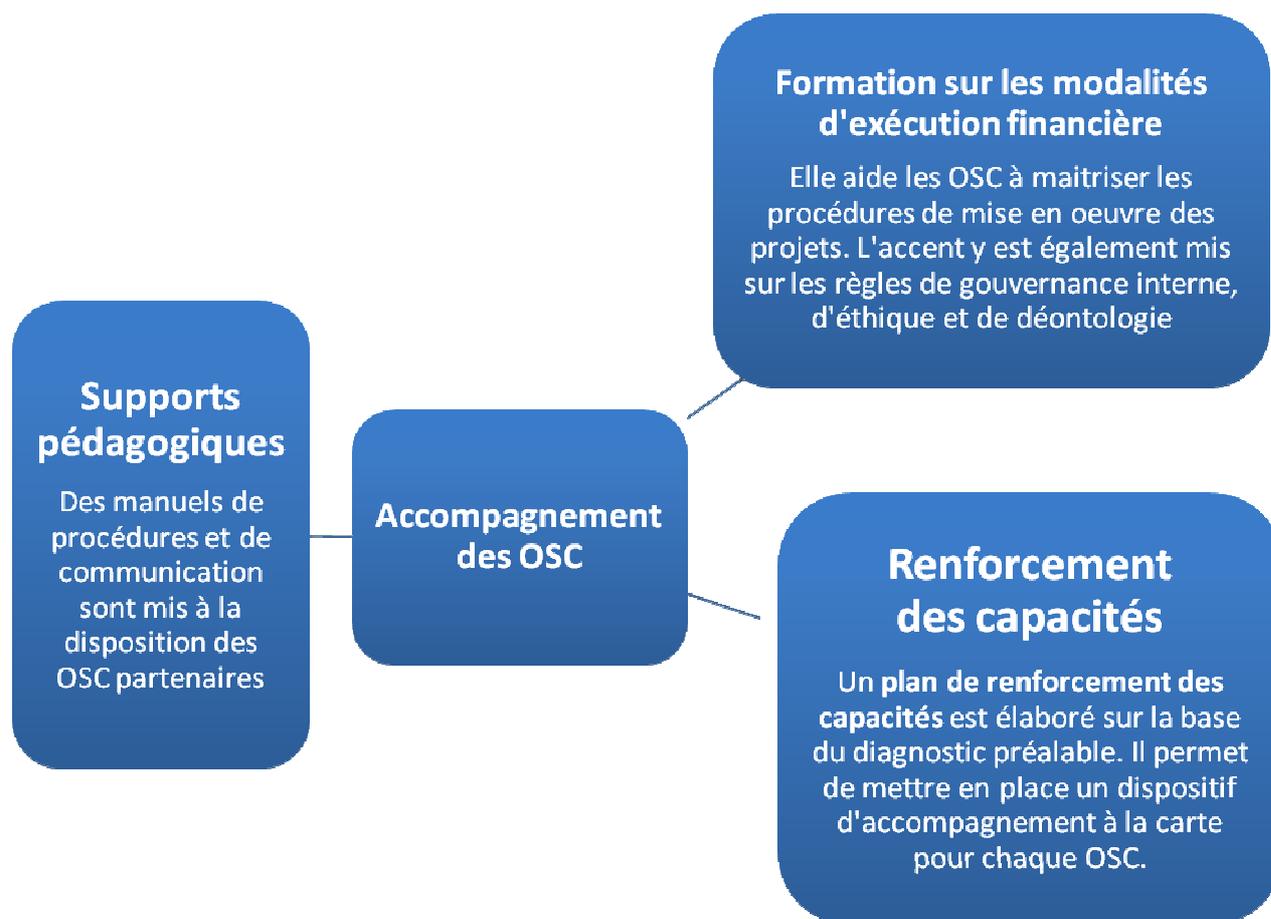
⁹ Tels que le mandat des associations, leur enracinement au sein des communautés, leur compétence, expérience et capacité de mobilisation. Ces critères d'éligibilité sont détaillés ci-dessous en annexe.

Processus de sélection & de gestion des appels à propositions :



4.2 Appui technique aux **initiatives de la société civile** (promotion de la citoyenneté, veille citoyenne, participation au processus décisionnel, redevabilité des institutions locales...). Cet appui sera fourni sous forme d'assistance technique à la finalisation des documents de projets, à la planification des activités et au suivi-évaluation des projets. Une équipe de chargés du suivi s'assure que les fonds alloués sont dépensés dans le cadre des activités éligibles, telles que prévues dans les plans d'actions des projets : 4 grants officers nationaux sont en fait prévus pour toute la durée du projet.

Dispositif d'accompagnement des OSC partenaires :



4.3 **Suivi et évaluation** des projets mis en œuvre par les OSC : il sera effectué par l'équipe du projet, sur la base du processus ci-après, inspiré du mécanisme mis en œuvre par le PNUD en Tunisie depuis 2012 dans le cadre d'autres projets. Ce système est adapté à la gestion des risques en matière d'appui aux organisations émergentes de la société civile, dont les capacités (notamment de gestion) ne sont pas encore bien établies. Il permet d'accompagner et d'appuyer techniquement les associations dans la mise en œuvre de leurs projets et d'intervenir s'il y a lieu, tout en respectant leur autonomie décisionnelle et organisationnelle. Pour les activités de suivi et d'évaluation, il est prévu d'organiser une mission de terrain par mois, sur une période de 9 mois (à partir du 4ème mois après le démarrage du projet).

Dispositif de suivi-évaluation des OSC :



3.3. Bénéficiaires et zones d'intervention :

Le projet vise spécifiquement les jeunes et les femmes issus des zones de Médenine et Tataouine, identifiées comme prioritaires. Ces groupes ont été en effet identifiés, par différentes études et rapports, comme les plus marginalisés dans le processus décisionnel, en Tunisie comme ailleurs dans la région. Le projet cible, plus spécifiquement, les gouvernorats de Médenine et de Tataouine, compte tenu de leur choix, sur la base des indicateurs socio-économiques pertinents, comme zones de concentration du PNUD et du Système des Nations unies en Tunisie et des projets prioritaires de la Coopération italienne. Le projet complétera utilement d'autres interventions de la coopération italienne dans le Sud et le travail déjà réalisé par le programme mis en œuvre par le PNUD pour la génération d'emplois dans la région de Médenine, ainsi que le programme de développement local intégré qu'il se propose de lancer dans deux gouvernorats pilotes, dont celui de Médenine.

3.4 Durée et calendrier du projet :

Le projet sera mise en œuvre pendant une période de 12 mois (1 an), entre le 1^{er} janvier 2015 et 31 décembre 2015.

3.4 Budget récapitulatif¹⁰ :

Outputs	Coût en US\$
1. Un cadre de concertation et d'autorégulation de la société civile est mis en place :	352 000
2. La participation des citoyens à la gouvernance locale dans les zones cibles est promue :	167 200
3. Les capacités des acteurs de la société civile dans les zones cibles sont renforcées en vue de leur professionnalisation :	238 150
4. Les initiatives de la société civile pour la promotion de l'engagement citoyen au niveau local sont appuyées :	483 780
Total activités	1 241 130
<i>GMS 8%</i>	<i>99 290</i>
Grand Total	1 340 420

Les prévisions budgétaires détaillées figurent dans le Cadre de résultats et de ressources.

IV. MISE EN ŒUVRE & SUIVI-EVALUATION :

4.1. Structure de gestion du projet :

Un **Comité de pilotage** sera mise en place pour superviser l'exécution du projet. Il sera chargé de définir les orientations générales, d'examiner et d'approuver les plans de travail et d'autoriser les ajustements, y compris budgétaires, éventuellement jugés nécessaires. En outre, le Comité est chargé du suivi du projet sur la base des rapports de progrès périodiques. Il examine les rapports, les valide et fait des recommandations afin de veiller au bon déroulement du projet. Il se réunit au moins une fois par semestre. Des termes de références spécifiques en définiront les modalités de fonctionnement précises.

Les réunions du Comité de pilotage sont facilitées par le Représentant résident du PNUD ou par la personne désignée par lui. Le Comité comprend :

- Un représentant du **Gouvernement tunisien** (Ministère chargé du développement et de la coopération internationale);
- Un représentant de l'ambassade ou de la **coopération italienne** (partenaire financier);
- 2 à 3 représentants des organisations de la société civile (ces derniers ne pourront pas être parmi les bénéficiaires directs des activités, pour éviter tout conflit d'intérêt éventuel).

Les membres du Comité pourront éventuellement être assistés, durant les réunions, de leurs collaborateurs. Par ailleurs, **d'autres partenaires nationaux concernés**, tels que les services de la Présidence de la République, les Ministères de la jeunesse, de la famille et des affaires

¹⁰ Voir le budget détaillé dans le cadre de résultats et de ressources.

de la femme et l'Institut IFEDA pour la société civile, relevant de la Présidence du gouvernement, pourront être associés aux activités du projet sur une base ponctuelle et selon la pertinence de celles-ci par rapport à leur champ d'action.

4.2. Modalité de gestion :

Le projet sera exécuté par le Bureau du PNUD en partenariat avec les acteurs nationaux concernés, selon la **modalité d'exécution directe (DEX)**. Celle-ci se traduit par l'application des procédures du PNUD en matière de gestion de projets, de recrutements et d'acquisitions. Il s'agit d'une modalité dérogatoire, recommandée à la place de la modalité d'exécution nationale (ou NEX) dans certaines circonstances spécifiques telles que, en l'occurrence, l'inexistence d'un interlocuteur unique et représentatif de la société civile et par le souci de respecter l'autonomie de celle-ci par rapport au gouvernement. A ce titre, le PNUD sera responsable, sous la supervision du comité de pilotage, de la mise en œuvre des activités, conformément aux exigences de transparence requises par les procédures en vigueur au sein de l'organisation.

Le projet sera **coordonné par un Conseiller technique principal** (international), qui en supervisera la mise en œuvre et rendra compte au Comité de pilotage. L'expert principal sera responsable de la gestion quotidienne du projet et de la mise en œuvre des décisions prises. Il veillera à ce que le projet produise les résultats assignés, selon les normes de qualité requises et en respectant les contraintes de temps et de coût. Il est placé sous la supervision directe du chargé de programme, au PNUD, responsable de l'assurance qualité, pour le compte du Comité de pilotage et rendra compte à ce dernier. Le PNUD procèdera également au recrutement des ressources humaines spécialisées, notamment des experts en suivi-évaluation, pour la mise en œuvre du projet et à l'acquisition des biens et services nécessaires.

4.3. Suivi et évaluation :

Un suivi rapproché sera fait pour assurer, en concertation avec les partenaires nationaux, l'évaluation régulière du projet, de manière à effectuer les ajustements éventuellement requis. Un plan de suivi évaluation sera élaboré, à cet effet et soumis au Comité de pilotage. Le suivi financier sera assuré par le PNUD, qui transmettra des rapports d'activités et d'exécution financière extraits d'Atlas¹¹ de manière régulière au partenaire financier (Italie) et au comité de pilotage.

¹¹ Atlas est le progiciel de gestion intégré (ERP) utilisé par le PNUD pour assurer la gestion de ses ressources financières et humaines. Il relie les bureaux de l'agence dans les 177 pays ou territoires où elle est représentée, avec son Siège, à New York. Il permet de créer et de gérer les projets, d'en suivre la mise en œuvre, de mettre à jour les risques et hypothèses, d'effectuer des révisions budgétaires, d'extraire des données et des rapports financiers, etc.

Matrice de suivi du projet

Méthodes/outils de suivi	Périodicité	Responsabilité
- Un journal des problèmes (<i>Issue Log</i>) est ouvert et mis à jour dans Atlas de manière régulière pour faciliter le suivi et la résolution des problèmes potentiels et les changements requis lors de la mise en œuvre du projet.	- Mise à jour trimestrielle ;	- Project assurance ¹³ (PNUD)
- Des rapports trimestriels de progrès (QPRs) sont préparés et soumis au Comité de pilotage pour l'informer de la mise en œuvre des activités planifiées, sur la base des indicateurs préétablis ;	- Rapports établis sur une base trimestrielle.	- Chargé de projet
- Un Comité de pilotage est mis en place et tient des réunions régulières (2 par an) pour assurer le suivi et la supervision du projet.	- Réunions semestrielles.	- Comité de Pilotage
- Un plan de suivi-évaluation est établi sur Atlas et mis à jour régulièrement ;	- Mise à jour trimestrielle.	- Project assurance (PNUD)
- Retraites internes ¹² de capitalisation ;	- Organisées tous les 4 mois par l'équipe du projet.	- Equipe de projet
- Une évaluation à mi-parcours est prévue à la fin du second trimestre pour en mesurer les progrès et proposer les mesures correctives requises.	- Juin 2015	- Comité de pilotage
- Une évaluation finale à l'issue de la période d'exécution du projet.	- A la fin du projet.	- Experts externes

4.4. Coordination :

Le PNUD met en œuvre d'autres appuis en matière de gouvernance, dont le soutien au processus électoral, SEPT- *Support to the electoral process in Tunisia*, financé, entre autres, par la Coopération italienne, la réforme du secteur de la sécurité, la justice, la lutte contre la corruption, etc., dont il serait important d'assurer la synergie avec le présent projet et d'en assurer la mise en œuvre de manière coordonnée. Par ailleurs, le PNUD contribuera, à travers le projet, à la coordination entre les initiatives d'appui à la promotion de la citoyenneté et au renforcement des capacités de la société civile en Tunisie. Il cherchera à maximiser l'utilisation des ressources disponibles et à favoriser la synergie entre les différents partenaires concernés. Cette coordination pourra notamment se traduire par l'organisation de réunions régulières de concertation et l'échange d'informations.

La coordination sera aussi assurée avec les projets des autres bailleurs de fonds, en particulier l'Union Européenne (qui co-anime, depuis 2012, un groupe de travail des partenaires techniques et financiers sur la société civile en Tunisie). **Le projet s'inscrit en complémentarité avec l'approche de la 'Feuille de route' pour l'engagement avec la société civile¹⁴**, préconisée par l'Union européenne avec les pays partenaires, afin d'éviter

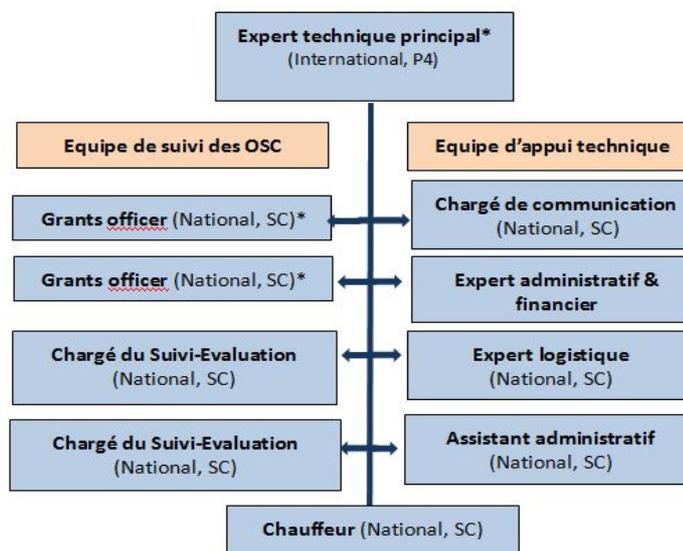
¹² Participent à ces retraites le (ou les) expert(s) du projet, les grants officers, le chargé de programme (PNUD) et, le cas échéant, un représentant du (ou des) partenaire(s) financier(s).

¹³ Il s'agit d'une fonction d'assurance qualité de la mise en œuvre du projet, indépendante de celle-ci et assurée par le bureau du PNUD (à travers le chargé de programme). Son objectif est de donner au *project board* (ou comité de pilotage) l'assurance que le projet est mis en œuvre conformément aux prévisions initiales et à ses orientations.

¹⁴ La feuille de route pour un engagement de l'UE envers la société civile sur la période 2014-2017, s'articule autour de trois priorités, à savoir (i) : La promotion d'un environnement propice aux OSC dans les pays partenaires ; L'encouragement

toute duplication éventuelle, notamment par rapport au *mapping* des associations dans la région cible et au niveau national. La cartographie prévue dans les gouvernorats ciblés par le projet sera, notamment, élaborée après concertation avec l'Union européenne et le programme PASC et sera reliée au portail Jamaity¹⁵ de la société civile, mis en place par le British Council, avec l'appui de l'UE.

Organigramme du projet¹⁶ :



V. GESTION DES RISQUES ET PERENNITE

5.1 Hypothèses & analyse des risques :

L'hypothèse de base est que les conditions politiques, économiques et sociales en Tunisie seront relativement stables et permettront la mise en œuvre du projet sans trop de problèmes. Des risques existent, certes, mais leur probabilité d'occurrence semble relativement faible ou leur incidence potentielle demeure assez limitée.

d'une participation constructive et structurée des OSC aux politiques des pays partenaires et au cycle de programmation de l'UE ; L'accroissement de la capacité des OSC locales à exercer plus efficacement leur rôle d'acteurs indépendants du développement.

¹⁵ Jamaity (<http://jamaity.org/about/>) est une plateforme associative, interactive et participative visant à faciliter la mise en réseau des associations tunisiennes dans un même espace, l'accès à l'information et le partage des opportunités. Née à l'initiative du British Council et du REMDH en partenariat avec l'Union Européenne, cette initiative s'assigne pour objectifs de (i) Collecter les informations concernant la société civile et les Partenaires Techniques et Financiers, (ii) Diffuser et partager les informations traitées, (iii) Favoriser le réseautage entre les associations et les Partenaires Techniques et Financiers et (iv) Favoriser le développement des réseaux d'associations.

¹⁶ Les postes indiqués avec un astérisque* seront imputés sur le budget du projet ; les autres seront pris en charge par le PNUD ou par les contributions d'autres partenaires financiers.

Matrice d'analyse des risques :

Risques	Nature	Probabilité	Impact	Mesures d'atténuation envisagées
1. Le contexte politique national ou local affecte négativement la mise en œuvre du projet, compte tenu des risques d'instabilité de la zone cible, en raison de la situation en Libye.	Politique	Moyenne	Moyen	Le PNUD suivra l'évolution de la situation nationale et établira, le cas échéant, des plans de contingence pour adapter la mise en œuvre du projet en conséquence
2. Les activités du projet sont dupliquées avec celles d'autres partenaires techniques et financiers intervenant dans les mêmes zones géographiques	Stratégique	Moyenne	Faible	Etablir/mettre à jour une cartographie des interventions ¹⁷ existantes ou prévues dans les zones cibles et un ciblage complémentaire à celui des autres partenaires, dans le cadre d'un mécanisme de coordination approprié
2. Le choix des OSC partenaires dans le cadre des appels à propositions donne lieu à des contestations	Opérationnel	Moyenne	Moyen	Un processus rigoureux sera mis en place et fera l'objet d'une communication à l'attention de la société civile pour en montrer la transparence (mécanisme de sélection détaillé, reposant sur des critères précis et une évaluation préalable des capacités des porteurs de projets)
3. Le projet contribue à créer des attentes auxquelles il ne serait pas capable de répondre, faute de moyens suffisants	Stratégique	Forte	Faible	Mobiliser des ressources additionnelles auprès d'autres bailleurs de fonds potentiels, pour répondre aux besoins de la société civile
4. Mauvaise gestion des ressources par les organisations de la société civile partenaires	Opérationnel	Moyenne	Elevée	Le montant des <i>grants</i> alloués sera réduit et libéré en plusieurs tranches pour contrôler l'exécution des projets. Un mécanisme de suivi rapproché sera mis en place pour atténuer les risques.

5.2 Durabilité du projet :

Le projet vise à apporter un appui durable aux organisations de la société civile pour promouvoir l'engagement des citoyens dans le processus de redevabilité des institutions, notamment au niveau local dans la région du Sud-Est (gouvernorats de Médenine et de Tataouine). Il sera mis en œuvre de manière coordonnée avec le 'Programme de développement local intégré et d'articulation des réseaux territoriaux (ART)' en cours

¹⁷ En complémentarité avec la matrice préparée par la délégation de l'Union européenne dans le cadre de la coordination des interventions des partenaires techniques et financiers en Tunisie.

d'initiation par le MDCI et le PNUD, avec l'appui de certains partenaires techniques et financiers dans les régions de Médenine et de Siliana.

De manière spécifique, la pérennité des résultats sera assurée par l'institutionnalisation des activités du projet et leur ancrage au sein des structures au niveau local, notamment à travers :

- L'appropriation du projet par les acteurs nationaux, y compris à travers la mise sur pied d'une coordination des associations partenaires. Cette coordination relève de la mission des gouvernorats et de l'ODS, qui continueront de l'assurer à l'issue du projet ;
- Le coaching et le renforcement des capacités techniques des acteurs, qui aidera à en améliorer le professionnalisme ;
- La mise en place d'un centre de ressources, au niveau local, au profit de la société civile.
- Cette structure, qui pourrait être intégrée à une institution locale telle que l'Office de développement du Sud (ODS¹⁸), aidera à capitaliser et à disséminer les connaissances et l'expérience acquise à l'issue du projet et pourra constituer une plate-forme d'appui durable aux acteurs de la société civile, au niveau local. La durabilité du Centre sera assurée à travers son intégration comme service spécialisé offert par l'ODS aux acteurs de la société civile. Il pourra être, le cas échéant, transformé en 'Maison des associations' ou de la société civile dans la région du Sud-Est. Le financement à long terme du Centre de services, après la fin du projet, pourra être assuré par un mécanisme combinant, le cas échéant, le concours du gouvernorat (à travers une subvention) et des contributions des OSC, à travers la facturation de certains services, tels que les formations techniques, par exemple. Ces différentes options feront l'objet d'une étude de faisabilité, avant la fin du projet, qui définira, en outre, les modalités de gestion du Centre.

VI. CONCLUSIONS :

Le projet représente une véritable opportunité, dans le contexte de la mutation démocratique en cours en Tunisie et dans la région arabe, dans son ensemble, compte tenu du rôle crucial de la société civile dans l'évolution du pays depuis 2011 et dans l'émergence d'un 'modèle' de transition pacifique, fondé sur le consensus et la recherche du compromis. La valeur ajoutée réelle et, partant, la priorité du projet se justifie par les considérations suivantes :

- le projet répond au risque de désenchantement de certaines catégories sociales, notamment dans les régions défavorisées et d'affaiblissement du consensus social ayant porté la dynamique de changement dans le pays ;
- il repose sur le choix d'une approche décentralisée, tout en étant connectée aux enjeux nationaux ;

¹⁸ L'O.D.S., créé par la loi N° 94-83 du 18 Juillet 1994, est un établissement public placé sous-tutelle du Ministère du Développement et de la Coopération Internationale et siégeant à Médenine. Il est chargé, entre autres, d'assister les autorités régionales à concevoir, élaborer et exécuter des plans et programmes de développement dans les gouvernorats du Sud et de les soutenir dans le domaine de coordination de l'exécution et du suivi des actions des intervenants. Il est en outre chargé d'accomplir toutes autres missions relevant de la promotion du développement économique des zones d'intervention.

- le projet traite, à la fois, des dimensions institutionnelle et citoyenne et cherche à favoriser le partenariat entre les décideurs locaux et les acteurs de la société civile, gage d'une planification optimale des efforts de développement ;
- le projet repose clairement sur le choix de l'appropriation par les parties prenantes.

ANNEXE 1. CADRE DE RESULTATS ET DE RESSOURCES :

Expected outputs <i>Baseline, indicators & annual targets</i>	Planned activities	Responsible party				Planned budget						
		2015				Responsible party	Fund	Budget Description	Unit cost	Qty	Fréquence	US\$
1. Un cadre de concertation et d'autorégulation de la société civile est mis en place	1.1 Appui à l'élaboration participative et à la dissémination d'une charte de la société civile pour la promotion de la gouvernance et de l'éthique associative					PNUD	Italy	Atelier (coût standard) : - Location de la salle + sono (550) - Hébergement (50*15 = 750*2 jours=1500) - Transport participants (30*15 = 450) - Repas participants (20*25 = 500* 2 repas* 2 j = 2000)	4500	3	1 atelier par gouvernorat + 1 atelier de validation	13 500
					x	PNUD	Italy	Consultants nationaux: - 1 rapporteur (5 jours) - 1 modérateur (5 jours)	220	2	10 hommes/jour	4 400
					x	PNUD	Italy	Edition & impression de la charte	15	1000	-	15 000
	1.2 Elaboration et dissémination d'un Guide sur la gouvernance interne des associations (Guide pratique de la SC)					PNUD	Italy	Ateliers	4500	3	1 atelier par gouvernorat + 1 atelier de validation	13 500
					x	PNUD	Italy	1 Consultant national	220	1	10 hommes/jour	2 200
						PNUD	Italy	Edition et impression	8	500	-	4 000
	1.3 Mise en place de Comités consultatifs de la société civile dans les régions ciblées					PNUD	Italy	Ateliers	4500	2	1 atelier par gouvernorat	9 000
		x	x	x	x	PNUD	Italy	Réunions (transport, frais de réunion)	1300	8	2 réunions par trimestre	10 400
	1.4 Dissémination du cadre juridique de la société civile et de la nouvelle constitution					PNUD	Italy	Grants	10000	10	5 grants par gouvernorat	100 000

	1.5 Appui technique (Technical advisor P4)	x	x	x	x	PNUD	Italy	Proforma cost annuel 180 k\$ (rémunération, post adjustment, assurances, pension fund, etc.) ; Il sera payé par le projet seulement pendant la 1ère année.	FF	FF	-	60 000
	1.6 Appui technique coordination dans le cadre des activités de coopération dans le secteur société civile et notamment avec l'UE et en relation avec l'activité 3.1 aussi. 2 consultants internationaux	x	x	x	x	PNUD	Italy	En raison de 5000 UDS brut par mois, pour deux consultants pendant les 12 mois du projet (24 mois au total).	24	5000	homme/mois	120 000
	Sous-total 1											352 000
2. La participation des citoyens à la gouvernance locale est promue à travers les initiatives de la société civile	2.1 Diffusion d'outils didactiques d'éducation à la citoyenneté			x		PNUD	Italy	Impression (manuel d'apprentissage de la démocratie pour les jeunes, édité par le PNUD & l'UNESCO, en 2013)	20	1000	-	20 000
	2.2 Appui à la mise en place de mécanismes de dialogue	x	x	x	x	PNUD	Italy	(Cf. 1.3. Comités consultatifs locaux de dialogue entre la société civile et les autorités)	-	-	-	-
	2.3 Organisation de simulations de gouvernance locale dans les gouvernorats et les conseils municipaux avec la participation des OSC féminines et de jeunes	x	x	x	x	PNUD	Italy	2 Consultants nationaux : 1 modérateur + 1 rapporteur, à raison de 4 simulations (2 per governorats), pour 10 jours	220	2	40 hommes/jour	17 600
		x	x	x	x	PNUD	Italy	Ateliers	4500	4	2 simulations par gouvernorat	18 000
	2.4 Organisation de consultations annuelles entre les acteurs sur les enjeux & priorités de développement local (pour faire des propositions dans le cadre du cycle budgétaire des collectivités locales)		x		x	PNUD	Italy	Consultants nationaux (2 modérateurs + 2 rapporteurs)	220	4	20 hommes/jour	17 600
			x		x	PNUD	Italy	Ateliers de consultations	4500	4	1 session par gouvernorat/an	18 000
		x		x	PNUD	Italy	Publication du rapport annuel des consultations par gouvernorat	8	500	4	16 000	

UNDP – Citizenship promotion and civil society strengthening in Tunisia 2015

	2.5 Appui technique (Technical advisor)	x	x	x	x	PNUD	Italy	Proforma cost annuel 180 k\$ (rémunération, post adjustment, assurances, pension fund, etc.) ; Il sera payé par le projet seulement pendant la 1ère année.	FF	FF	-	60 000
	Sous-total 2											167 200
3. La société civile est renforcée et professionnalisée dans les zones cibles	3.1. Cartographie de la société civile locale (analyse du positionnement des OSC au niveau géographique et thématique dans les zones ciblées)	x				PNUD	Italy	Consultant national (chargé d'actualiser la cartographie existante)	220	1	15 hommes/jour	3 300
		x	x	x	x	PNUD	Italy	Missions de terrain : 1 mission (UN daily subsistence allowance (DSA) : 200 TND pour l'intérieur de la Tunisie)	150	1	15 jours	2 250
	3.2. Evaluation des capacités (capacity assessment) et identification des besoins en matière d'appui et de renforcement des capacités des OSC dans les zones ciblées	x				PNUD	Italy	Atelier	4500	2	1 atelier par gouvernorat	9 000
		x				PNUD	Italy	Consultants nationaux (10 jours)	220	2	20 hommes/jour	8 800
	3.3. Formation des OSC locales sur la portée et la 'justiciabilité' des droits garantis par la constitution		x			PNUD	Italy	Ateliers	4500	2	1 atelier par gouvernorat	9 000
			x			PNUD	Italy	Consultants nationaux (2 formateurs)	220	2	10 hommes/jour	4 400
	3.4. Formation des OSC sur la gouvernance locale	x	x	x	x	PNUD	Italy	Ateliers	4500	4	2 sessions par gouvernorat	18 000
		x	x	x	x	PNUD	Italy	Consultants nationaux (2 formateurs)	220	2	20 hommes/jour	8 800
	3.5. Formation sur la formulation, la gestion et l'exécution des projets, la communication pour le développement, etc.	x	x			PNUD	Italy	Ateliers	4500	4	2 ateliers par gouvernorat	18 000
		x	x			PNUD	Italy	Consultants nationaux (2 formateurs)	220	2	20 hommes/jour	8 800
	3.6. Organisation de sessions de formation sur les thématiques prioritaires selon les besoins	x	x			PNUD	Italy	Ateliers (4 sessions)	4500	4	2 journées de formation par session	18 000

UNDP – Citizenship promotion and civil society strengthening in Tunisia 2015

	identifiés	x	x			PNUD	Italy	Consultants nationaux (2 formateurs)	220	2	20 hommes/jour	8 800
	3.7 Mise en place d'une coordination des associations partenaires du projet	x			x	PNUD	Italy	Ateliers	4500	2	1 atelier par gouvernorat	9 000
	3.8. Mise en place d'un Centre de ressources pour la société civile au niveau local (le Centre serait basé au sein de l'ODS)				x	PNUD	Italy	Equipement (10 laptops, imprimantes & bureaux)	1600	10	1 fois	16 000
		x	x	x	x	PNUD	Italy	Expert national pour la gestion du Centre de ressources	3000	12	Homme/mois	36 000
	3.9 Appui technique (Technical advisor)	x	x	x	x	PNUD	Italy	Proforma cost annuel 180 k\$ (rémunération, post adjustment, assurances, pension fund, etc.) ; Il sera payé par le projet seulement pendant la 1ère année.	FF	FF	-	60 000
	Sous-total 3											238 150
4. Les initiatives de la société civile pour la promotion de la citoyenneté sont appuyées dans les régions ciblées	4.1. Lancement d'appels à propositions pour le financement de projets portés par les OSC	x			x	PNUD	Italy	Grants pour 2 cycles de projets d'une durée de 6 mois.	10 000	30	Appels à projets	300 000
		x			x	PNUD	Italy	Consultants nationaux (pour l'évaluation des propositions & des OSC)	220	4	4 consultants*14jours*2appels à propositions	24 640
	4.2. Appui technique aux initiatives de la société civile, suivi des projets et coaching des OSC partenaires	x	x	x	x	PNUD	Italy	Grants officers nationaux	1845	4	12 mois	88 560
	4.3. Suivi et évaluation des projets des OSC			x	x	x	PNUD	Italy	Missions (prise en charge 2 staffs** pendant 2 jours : 150 \$*2j*4 staffs, à raison de 1 mission par mois, pour 9 mois)	1200	9	1 mission/mois (UN daily subsistence allowance (DSA) : 200 TND à l'intérieur de la Tunisie)

UNDP – Citizenship promotion and civil society strengthening in Tunisia 2015

			x	x	x			Essence pour les missions	300	9	1 mission par mois, pour 9 mois	2 700
4.4. Communication & visibilité	x	x	x	x		PNUD	Italy	Edition (plaquette de présentation, supports de visibilité, newsletter)	800	10	matériel/mois	8 000
4.5. Evaluation (évaluation à mi-parcours en interne + évaluation finale sera effectuée par un expert indépendant)		x			x	PNUD	Italy	Consultant national	220	1	14 hommes/jour	3 080
4.6. Bureaux & équipements	x					PNUD	Italy	Equipement (matériel informatique et de bureau de l'équipe : 4 PC + imprimantes & 4 bureaux)	1500	4	1 fois	6 000
		x	x	x		PNUD	Italy	Location d'une antenne de projet à Médenine et partage de coûts d'un bureau à Tunis	3200	10	mois	32 000
4.7. Véhicule de liaison et de mission	x	x	x	x		PNUD	PNUD	Véhicule 4x4 pour les missions et les liaisons du projet (fourni par le PNUD comme <i>in kind contribution</i>)	40000	1	-	-
	x	x	x	x		PNUD	Italy	Carburant & entretien	800	10	mois	8 000
Sous-total 4												483 780
Total activités												1 241 130
<i>GMS (8%)</i>												99 290
TOTAL												1 340 420

ANNEXE 2. CADRE LOGIQUE :

Résultats attendus	Indicateurs	Cibles	Baseline	Sources de vérification
1. Un cadre de concertation et d'autorégulation de la société civile est mis en place:	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Nb d'OSC signataires de la charte de déontologie dans les zones cibles</i> - <i>Existence d'un guide sur la gouvernance des OSC</i> - <i>Nb de réunions des Comités consultatifs de la société civile</i> 	<ul style="list-style-type: none"> - <i>100 OSC signataires</i> - <i>Guide disponible</i> - <i>8 réunions organisées (à Médenine et Tataouine)</i> 	<ul style="list-style-type: none"> - <i>0 ;</i> - <i>Inexistence d'un guide ;</i> - <i>Inexistence d'un cadre consultatif formel.</i> 	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Rapports du projet</i> - <i>Publication</i> - <i>PV de réunions</i>
2. Les mécanismes de participation citoyenne à la gouvernance locale sont renforcés:	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Nb de sessions de dialogue sur les priorités de développement local ;</i> - <i>Nb de simulations de gouvernance organisées ;</i> - <i>Nb de participants (hommes /femmes) aux simulations</i> 	<ul style="list-style-type: none"> - <i>4 consultations organisées sur les priorités budgétaires (1 par gouvernorat/an avant chaque session budgétaire des collectivités locales) ;</i> - <i>4 simulations organisées par gouvernorat ciblé.</i> - <i>30 participants par simulation, dont 15 femmes leaders.</i> 	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Principes de la décentralisation¹⁹ consacrés par la constitution (art. 131 à 142 de la Constitution) ;</i> - <i>Absence de mécanismes participatifs au niveau local</i> 	<ul style="list-style-type: none"> - <i>PV des réunions ;</i> - <i>Articles de presse ; rapports internes ;</i>

¹⁹ La Constitution du 27 janvier 2014 établit les bases d'un système administratif fondé sur la décentralisation, à travers les principes et modalités suivants :

- Le caractère électif des autorités locales (art 133) afin de garantir leur indépendance et de leur conférer une légitimité suffisante vis-à-vis de l'État.
- Le principe de subsidiarité (art 134), qui implique une répartition optimale des compétences entre l'autorité centrale et les collectivités locales, en rapprochant la prise de décision des citoyens.
- Le principe de solidarité, qui garantit le droit au développement des collectivités à travers les modalités adéquates de régulation et d'adéquation (art 136).
- Le droit à un développement local équitable (article 136), impliquant une égalité entre les régions et un rôle régulateur de l'Etat, à travers l'allocation de ressources complémentaires.
- Le principe de libre administration (art 137) qui implique une redistribution des compétences entre l'autorité centrale et les collectivités locales, en vue de permettre à celles-ci de jouir de la liberté pour traiter les questions relevant de leur compétence et de mettre en place les structures administratives répondant à leurs besoins spécifiques pour gérer leurs propres affaires.
- Le principe de la démocratie participative (art 139), qui suppose le renforcement de la participation des citoyens, de la société civile et des acteurs politiques.
- La coopération entre les collectivités locales (art 140), afin de réduire les inégalités entre les régions du pays et de réduire le déficit de financement du développement régional.
- Le contrôle a posteriori de la légalité des décisions des collectivités locales (art 138), qui ne s'exerce pas sur l'opportunité des décisions prises.
- La création d'un Conseil supérieur des collectivités locales (art 141), instance consultative et représentative dont la mission est d'examiner les questions liées au développement et à l'équilibre entre les régions.

3. Les capacités de la société civile dans les zones cibles sont renforcées en vue de sa professionnalisation :	- <i>Nb d'acteurs (hommes/femmes) de la SC formés dans les zones cibles</i>	- <i>Au moins 350 acteurs de la SC formés dans les zones cibles, dont au moins 50% de femmes</i>	- <i>Tbd</i>	- <i>Rapports internes</i>
4. Les initiatives de la société civile pour la promotion de la citoyenneté sont appuyées dans les régions cibles :	- <i>Nb de projets bénéficiant d'un appui technique et financier dans le cadre des appels à propositions</i> - <i>Nb de personnes (hommes /femmes) touchées par les activités des OSC</i>	- <i>40 projets appuyés, dont 50% mis en œuvre par des femmes ;</i> - <i>10000 personnes touchées par les activités des OSC, dont au moins 50% de femmes.</i>	<i>Faible participation des citoyens au processus décisionnel local et aux élections (de 30,1% à 49,4% dans les délégations des gouvernorats de Médenine et de Tataouine, en octobre 2011²⁰)</i>	- <i>PV dépouillement des appels à propositions ;</i> - <i>Rapports des OSC.</i>

ANNEXE 3. CRITERES D'ELIGIBILITE AUX APPELS A PROPOSITIONS

Sont éligibles au présent appel à propositions les associations répondant aux critères suivants :

A. Conditions générales :

- Etre une association ou organisation non gouvernementale nationale (ou une coalition), légalement enregistrée, ayant son siège et exerçant ses activités en Tunisie ;
- Présenter des garanties d'une gouvernance interne transparente (élection périodique des organes décisionnels, réunions régulières, compte bancaire spécifique, etc.) ;
- Justifier d'une expérience préalable, notamment dans le domaine de la sensibilisation, du plaidoyer, de l'éducation de masse, du renforcement des capacités, etc. ;
- Poursuivre un but non lucratif, ne pas avoir un caractère partisan et adhérer, de manière générale, aux valeurs des Nations unies ;

²⁰ **Source :** Rapport relatif au déroulement des élections de l'Assemblée Constituante <http://aceproject.org/ero-en/regions/africa/TN/tunisie-rapport-relatif-au-deroulement-des>

- Une association ne pourra pas soumettre plus d'un seul projet à la fois, dans le cadre du même appel à propositions ;
- Le partenariat entre organisations (sous forme de projets conjoints) est vivement encouragé ;
- Pour éviter toute duplication, au plan géographique, il pourra, éventuellement, être demandé aux associations retenues de redéployer leurs projets sur d'autres zones ;
- Les associations retenues s'engagent à participer au dispositif de suivi et d'évaluation de leurs projets respectifs et à partager les leçons apprises de l'expérience ;
- Les projets ciblés doivent contribuer au renforcement des capacités des groupes cibles, notamment les jeunes, les femmes et les zones ou groupes vulnérables. Ils ne devraient pas porter sur les constructions ou les équipements, mais principalement sur des actions de renforcement des capacités.

B. Conditions techniques :

- Présenter un projet en selon le formulaire de soumission fourni (proposition + budget) ;
- Présenter un dossier complet (Cf. ci-dessous 'composition du dossier') ;
- Les coûts inscrits au budget doivent être directement liés au projet, expliqués en détail et présentés conformément au budget-type fourni ;
- Indiquer des frais administratifs dans les limites d'un montant forfaitaire compris entre 7% et 11% des coûts directs du projet (selon le seuil de la subvention demandée) ;
- La période de mise en œuvre des projets proposés ne doit pas excéder un an. Si un projet comprend, le cas échéant, une seconde phase, celle-ci pourra faire l'objet, le moment venu, d'une nouvelle requête de financement ;
- Disposer de ressources humaines suffisantes et qualifiées pour encadrer/mener les activités.